



MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 9 juin 2023 à 18h30

.....

PRÉSENTS de 18h30 à 20h55 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^e adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 18h30 à 20h55 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU

PRÉSENTS de 20h55 à 21h30 : : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 20h55 à 21h30 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Patrick FRANCES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Esther GARCIA

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

23_05_37_DEL_FIN_ADOPTION BS EAU 2023

BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe déléguée aux finances de la commune qui expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L1212-11

Vu la délibération n°2022.6.03 du 13 décembre 2022 portant approbation du budget primitif annexe du SERVICE DE L'EAU – exercice 2023

Vu la délibération n° 23_04_19 en date du 30 mai 2023 portant approbation du compte administratif SERVICE DE L'EAU – exercice 2022.

Vu la délibération n° 23_04_19 en date du 30 mai 2023 portant approbation du compte administratif SERVICE DE L'EAU – exercice 2023 **Affectation du résultat.**

VU l'exposé de Madame Aline MOSSÉ, Adjointe aux Finances et rapporteure,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines dépenses et recettes de la collectivité, il convient d'incorporer ces décisions dans le budget annexe service de l'eau 2023 ainsi que divers ajustements budgétaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

BS- BUDGET EAU									
DEPENSES D'EXPLOITATION					RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT
						002		EXCEDENT REPORTE	292 369,51
	023		VIREMENT A LA SECTION D'INV	292 369,51					
			TOTAL	292 369,51				TOTAL	292 369,51
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT
	001		SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT			021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	292 369,51
23	2315		installation et materiel technique	-82 810,49		001		SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	3 717,22
23	2315	036	installation et materiel technique	108 000,00	10	1068		Affectation en réserves	8 948,78
					13	1313	035	Subventions d'équipement	2 820,00
					16	1641		Emprunts, dettes et assimilées	-270 000,00
			RAR	26 766,00				RAR	14 100,00
			TOTAL	51.955,51				TOTAL	51.955,51

Le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau permet de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023 en section de fonctionnement et d'investissement

Le conseil municipal,
 ➤ oui l'exposé de Madame Aline MOSSÉ,
 ➤ après examen et en avoir délibéré,

DÉCIDE PAR 18 VOIX POUR ET

11 ABSTENTIONS (Mesdames Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ, Claudine MARCEROU, Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Florent GALLIEZ, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT)

☞ **D'ADOPTER** Le budget supplémentaire du budget annexe service de l'eau de l'exercice 2023 arrêtée comme suit :

BS- BUDGET EAU									
DEPENSES D'EXPLOITATION					RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT
						002		EXCEDENT REPORTE	292 369,51
	023		VIREMENT A LA SECTION D'INV	292 369,51					
			TOTAL	292 369,51				TOTAL	292 369,51
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	OP	LIBELLE	MONTANT
	001		SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT			021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	292 369,51
23	2315		installation et materiel technique	-82 810,49		001		SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	3 717,22
23	2315	036	installation et materiel technique	108 000,00	10	1068		Affectation en réserves	8 948,78
					13	1313	035	Subventions d'équipement	2 820,00
					16	1641		Emprunts, dettes et assimilées	-270 000,00
			RAR	26 766,00				RAR	14 100,00
			TOTAL	51 955,51				TOTAL	51 955,51

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 François COMES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet

www.telerecours.fr